



Registre d'état-civil

Naissances

30/09/1802

au

26/08/1803



Premier feuillet.

DÉPARTEMENT

de

SEINE ET MARNE.

M A I R I E

de

Armentières

ARRONDISSEMENT

C O M M U N A L

de Meaux.

NAISSANCES.

A N X I.

REGISTRE contenant ~~et~~ ^{les} feuilles, cotées et paraphées par ~~leur~~ ^{le} ~~maire~~ ^{le} ~~siecle~~ ^{de} l'arrondissement pour servir à constater les Naissances en la Commune d' ~~Armentières~~ pendant la onzième année de la République française, conformément à la loi du 20 septembre 1792, et autres lois postérieures.

A Meaux le ~~20~~ ²¹ ~~septembre~~ ^{Octobre} de l'an ~~XI~~ ¹² de la République française, une et indivisible.

OBSERVATIONS

Sur la tenue des Registres de Naissances.

1.^o Avoir soin d'énoncer, dans chaque acte, les noms, prénoms, professions et domicile du père ; les noms et prénoms de la mère, et s'ils sont mariés.

2.^o Si l'enfant est naturel, mettre seulement les noms, prénoms, professions et domicile de la mère, à moins que le père ne se présente.

3.^o Si l'enfant naturel est reconnu par le père présent, ajouter aux noms des père et mère, les mots *non mariés*.

4.^e Si l'enfant a été exposé, relater le procès-verbal de l'officier de police, suivant l'article 10 du titre 3 de la loi du 20 septembre 1792.

5.^e Si deux jumeaux sont présentés ensemble, faire un acte séparé pour chacun d'eux.

6.^e Si un enfant est mort dans le sein de sa mère, ne le porter que sur le registre des décès.

7.^e Ne recevoir de déclaration que du père, ou, à son défaut, du chirurgien ou de la sage-femme.

8.^e Avoir toujours soin de faire mention que les témoins ont signé ou déclaré ne le savoir.

9.^e Ne jamais faire de ratures ou de renvois sans les faire approuver par tous ceux qui signent l'acte.

10.^e Enoncer toujours le nom de l'officier public qui dresse l'acte, et sa qualité de Maire ou d'Adjoint.

décembre
J

Du SEINE ^{le} huitième jour du mois de vendémiaire
l'an ^{one} de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de pierre marie michel pridou
marie marie
vendémiaire à huit heure du matin
fils de jean baptiste marie marie cultivateur en la dite commune
barmential et de marie françoise pridou marie

L'enfant a été reconnu être du sexe masculin

Premier Témoin pierre marie
demeurant à la dite commune profession
pierre aquade cultivateur âgé de quarante-neuf ans
Second Témoin marie marguerite michel pridou femme de
demeurant à la dite commune profession
de marie chevreau âgé de vingt-trois ans

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix favard maire
de la dite commune d'armement
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous
faite par jean baptiste marie prendre le serment

et ont lesdits requérant et témoins si que nous avons excepté
la dite femme au point qu'à la date nous avions
signé le document ces jours suivants
que seraient
Martineau *Gimatteau*
Favard

Du treizième jour du mois de vendémiaire
l'an an de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de marie louise victoire
~~metoyer~~

né le même jour
à Deuf heure du matin
fil de pierre charles metoyer vigneron dans cette commune
et de victoire jolette ferdinand taurien mariée

L'enfant a été reconnu être du sexe feminin

Premier Témoin Louis taurien
demeurant à ~~amontier~~
de vigneron

profession

âgé de soixante un ans

Second Témoin Louis ni lobt taurien
demeurant à ~~amontier~~

profession

de maçon âgé de cinquante deux ans

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felip favondelmaire
de la Commune d'Amontier

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous
faite par Charles pierre metoyer pere d'un fant

et ont lesdits requérant et témoins si quées aves nous
à Amontier les jours mois est ans quedesuns
Louis Nicolas taurien de Louis Garin

METOYER favondel



Du treizième jour du mois de vendémiaire
l'an an de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de françois Carimire
~~lebastien~~

né le quatorze du ~~dut~~
mois vendémiaire à quatre heure du matin —
fils de jacques guillaume lebastien et de francoise
celere cultivateure ou cette commune mariée

L'enfant a été reconnu être du sexe masculin

Premier Témoin Henry Boito
demeurant à ~~la servito~~ Commune

profession

âgé de cinquante un ans

Second Témoin marie francoise leclerc
demeurant à ~~la servito~~ Commune

profession

de monouriciaire âgé de vingt trois ans

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felip favondel
marié de la Commune d'Amontier

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous
faite par jacques guillaume lebastien pere

de lan fant

et ont lesdits requérant et témoins si quées aves nous
à Amontier les jours mois est ans quedesuns

marie francoise jacques guillot Boitel
leclerc annie Sébastien

favondel

famille

Du dixième jour du mois de brumaire
l'an deux de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de marie madelaine
melenie tarrete né le neuf
dix brumaire à dix heure du matin
fille de jean leontarrete menouvrice en cette
commune et de marie louise geneviene
raime meny mariée

L'enfant a été reconnu être du sexe **femelle**



Du dixième jour du mois de brumaire
l'an deux de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de françois l'eli
lepreuf né le même jour

à huit heure du matin
fil de louis françois lebastien lepreuf et de louise terminot
menouvrice en cette commune marié

1822

L'enfant a été reconnu être du sexe **masculin**

Premier Témoin charles lebastien tarrete
demeurant à ~~mentier~~ profession

demenouvrice âgé de vingt sept ans

Second Témoin marie madelaine meny
demeurant à ~~mentier~~ profession

de servante âgé de vingt trois ans

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix favon de la maine
de la Commune d'armantier

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous
faite par ~~jean leontarrete~~ pere de l'enfant

et ont lesdits requérant et témoins si que nous avons été conte
ladite marie madelaine meny qui a déclaré
nous avions signé à armantier les
jours mois et ans quedenans

jean leon tarrete
charles destiel tarrete favon de la maine

Premier Témoin françois remy
demeurant à ~~la dite commune d'armantier~~ profession
de charme âgé de

Second Témoin gneviere turane leroy
demeurant au ~~la dite commune d'armantier~~ profession
de boulanger âgé de vingt deux ans

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix favon de la maine de la commune
d'armantier

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous
faite par louis françois lebastien lepreuf pere de l'enfant

et ont lesdits requérant et témoins si que nous avons été conte
ladite leroy qui ont déclaré avoir signé
à armantier les jours mois et ans quedenans

Remy

favon de la maine

Du vingt quatrième jour du mois de vendémiaire
l'an de la République française.
ACTE DE NAISSANCE de Jacques François
aujoute la forge né le même jour
à un heure du matin
fils de Jacques François Alexy la forge et de
Marie Catherine Marcon monouvrice en cette
commune marcie

L'enfant a été reconnu être du sexe masculin

Premier Témoin Jean Baptiste Marcon
demeurant à la mentie profession
de vigneron âgé de Cinquante cinq ans

Second Témoin Marie Louis Remy femme François la forge
demeurant à la dite commune la mentie profession
de monouvrice âgé de Cinquante trois ans

CONSTATÉ suivant la loi, par nous Félix Farouillet maire
de la Commune la mentie

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous
faite par Jacques François Alexy la forge pere de l'enfant

et ont lesdits requérant et témoins signé et acquis le vingt
ledit la forge qui a de l'âge ne pas avoir signé à
la mentie les jours, mois et ans quedenuy,
Jean Baptiste Marcon et Marie Louise Remy

farouillet

observation cette acte est trouvé à cette place
parce que j'ai retrouvé deux feuilles à la fin
farouillet

Du vingt et un jour du mois de frimaire
l'an de la République française.
ACTE DE NAISSANCE de Louis Denis Rairin
né le vingt et un dudit
mois à 11 heure du matin
fils de Nicolas Rairin cultivateur en cette commune
et de Louise de Caplarre marie

L'enfant a été reconnu être du sexe masculin

Premier Témoin Jean Louis Bonamy
demeurant à la dite commune la mentie profession
de cultivateur âgé de Cinquante deux ans

Second Témoin Marie Louis Remy femme François la forge
demeurant à la dite commune la mentie profession
de monouvrice âgé de Cinquante trois ans

CONSTATÉ suivant la loi, par nous Félix Farouillet maire
de la Commune la mentie

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous
faite par Nicolas Rairin pere de l'enfant

et ont lesdits requérant et témoins signé et acquis le vingt et un
ledit la forge qui a de l'âge ne pas avoir signé à
la mentie les jours, mois et ans quedenuy,
Marie Louise Remy

farouillet

Du vingt quatrième jour du mois de novembre

l'an deux mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de Louis Joseph Xavier
Rébastien né le veill

à onze heure du soir

fil de nⁱ Blas a l'alexandrie de Bastion cultivateur
en cette Commune et Demarie Louise angélique
blonde mariée

L'enfant a été reconnu être du sexe masculin

Premier Témoin Jean Baptiste Marleau
demeurant à la dite Commune d'Armentières profession
de cultivateur âgé de quarante-deux ans

Second Témoin Marie Louise Françoise Poirel d'Armentières
demeurant au la dite Commune d'Armentières profession
de cultivateuse âgé de trente-sept ans

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felip faronel maire
de la Commune d'Armentières

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous
faite par nⁱ Blas alexandre rébastien pere delangant

et ont lesdits requérant et témoins signés avec nous à
Armentières les jours suivants au greffe de

6 MARTAUX
Marie Françoise Denide poirel

Nicolas Alexandre Sébastien faronel



prime jour du mois de pluviôse

l'an deux mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de Auguste jules
aubrije dit

né le même jour

à quatre heure du matin
fil de Reny dit Et de marie déglam Berger En
cette Commune marié

L'enfant a été reconnu être du sexe masculin

Premier Témoin fils victor faronel
demeurant à Armentières profession

de cultivateur âgé de quarante-deux ans

Second Témoin marie Catherine victoire phosomie femme Batallie
demeurant armentières profession

de cultivateuse âgé de vingt-neuf ans

CONSTATÉ suivant la loi, par nous Henry Boitel docteur
de la main d'Armentières

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous
faite par Reny dit pere de l'enfant

et ont lesdits requérant et témoins signé avec nous excepté
le dit dit et la dite femme Batallie

Boitel

faronel

Du vingt et un jour du mois de pluviose
l'an deux mille neuf cent trente et six de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de marie catherine
claude chartier né le deux
du dit mois à onze heure du soir
fille de nicolas martin chartier vigneron armementier
et de marie marguerite sophie jaquet mariée

L'enfant a été reconnu être du sexe féminin.

Premier Témoin Joseph jaquet
demeurant à Armentières profession
de cultivateur âgé de soixante-dix ans

Second Témoin marie catherine toupprise femme au travail
demeurant à Armentières profession
de vigneronne âgé de quarante-neuf ans

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix favonel maire
de la Commune d'Armentières

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous
faite par nicolas martin chartier pere

de son fils
et ont lesdits requérant et témoins signé avec nous devant
lesdits jaquet et aladite toupprise qui ont déclaré
avoir signé à Armentières le jour
mois et an que dessus.

Martin Chartier

Favonel

Du vingt et un jour du mois de pluviose
l'an deux mille neuf cent trente et six de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de anastasie agathe
tarinier né le même jour
à trois heure du matin
fille de vincent tarinier menuisier en cette
commune et de marie marguerite amable
toupprise mariée

L'enfant a été reconnu être du sexe féminin

Premier Témoin felix molin
demeurant à Armentières profession
de vigneron âgé de trente-neuf ans

Second Témoin jean Louis perrelet
demeurant à Armentières profession
de menuisier âgé de quarante-sept ans

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix favonel maire
de la Commune d'Armentières

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous
faite par vincent tarinier pere de l'an d'ant-

et ont lesdits requérant et témoins signé avec nous devant
lesdits tarinier qui a déclaré devant nous signé
à Armentières le jour du mois et an que dessus.

Felix Molin Jean Louis perrelet
Favonel

Du vingt et un jour du mois de ventôr
l'an an de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de marie madelene
pelagie rebartien né le même jour
à un heure du matin
fille de pierre felix rebartien et de marie madelene
gougon marie

L'enfant a été reconnu être du sexe feminin

Premier Témoin louis caprais rebartien
demeurant à la dite commune d'amentier profession
de cultivateur âgé de quarante six ans

Second Témoin marie françoise rebartien
demeurant à la dite commune d'amentier profession
de cultivateuse âgé de quarante neuf ans

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix favondel marie
de la commune d'amentier

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous faite par pierre felix rebartien pere de l'enfant

et ont lesdits requérant et témoins signé avec nous le capitaine
la dite Marie françoise rebartien qui a
déclaré ne savoir signé à Amentier
les jours mois et ans que j'aurai

Sebastien
Louis Caprais Sebastian
favondel

Du quatre ieu jour du mois de ventôr
l'an an de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de louis Etienne
aujaste la chane né le même
jeune à vingt heure du matin
fils de louis romain la chane cultivateur en cette
communey et de marie thais rebartien marie

L'enfant a été reconnu être du sexe masculin

Premier Témoin louis niolas tarinier
demeurant à mentier profession
de maçon âgé de cinquante deux ans

Second Témoin mabelle theraire lazinier femme de louis
demeurant à mentier profession
de maconne âgé de cinquante un ans

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix favondel marie de
la commune d'amentier

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous faite par louis romain la chane pere de l'enfant

et ont lesdits requérant et témoins signé avec nous le capitaine
la dite famille tarinier qui a déclaré ne savoir
signer à Amentier les jours mois et ans que
seront / Louis Nicod Parisien (Signature)

favondel

Bénigne

Du quinzeième jour du mois de ventôse
l'an ouvre de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de ~~francois~~ françois
tarinier né le même
jour à neuf heure du matin
fils de jean burtin tarinier menuvrier en cette
commune et de marie nicolle elisabeth
boget mariée

L'enfant a été reconnu être du sexe ~~marcelin~~

Premier Témoin françois mery
demeurant à ~~mentière~~ profession
de vigneron âgé de quarante-neuf ans

Second Témoin marie madelaine pincor
demeurant à ~~mentière~~ profession
de qua bastier âgé de quarante quatre ans

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix favonel maire
de la commune d'Armentières

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous
faite par jean burtin tarinier pere de l'enfant

et ont lesdits requérant et témoins signés avec nous le sept
tentit tarinier et pincor quiont
déclaré devant nous signé à Armentières
les jours suivants que dessus,

françois mery

favonel

Du dix-neufième jour du mois de germinal
l'an ouvre de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de pierre nicolas
~~au juste vitry~~ né le même jour
à deux heure du voire
fils de pierre vitry vigneron domicilié en cette commune
d'Armentières et de veuve piélagie remy mariée

L'enfant a été reconnu être du sexe ~~marceline~~

Premier Témoin Louis Dolle
demeurant à ~~la commune d'Armentières~~ profession
de qua bastier âgé de quarante huit ans

Second Témoin jean monet
demeurant an la dite commune d'Armentières profession
de vigneron âgé de quarante-neuf ans

CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix favonel maire de la com
mune d'Armentières

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous
faite par pierre vitry pere de l'enfant

et ont lesdits requérant et témoins signés avec nous a
armentières les jours suivants que dessus

Monet Dolle

favonel

Du douzième jour du mois de pravial
l'an ouïe de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de Denis Theodore
~~cholet~~ né le
même jour à un heure du matin
fils de pierre Theodore cholet et de marie
madelinee meny domiciliée à montier

L'enfant a été reconnu être du sexe ~~masculin~~

Premier Témoin ~~Denis cholet~~
demeurant à ~~renouest~~

de magon ^{âgé de vingtans}

profession

Second Témoin Charles Sébastien Tarrete
demeurant à ~~montier~~

de menouvier ^{âgé de vingt huit ans}

profession

CONSTATÉ suivant la loi, par nous Félix Fauvel
maire de la commune ~~lamontier~~

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous
faite par pierre Theodore cholet par delas

faire

et ont lesdits requérant et témoins signé avec nous

ce cepte le dit pierre Theodore cholet qui
a déclaré ne savoir à ~~amontier~~ les jours
mois et ans qu'il eust / Denis Cholet

Charles Sébastien Tarrete

Fauvel
mairie

Du vingt et une jour du mois de pravial anni des
l'an ouïe de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de zelonie Sophie Elisa beth
~~noblin~~ né le ~~dix neuf~~ ^{du}
~~dix neuf~~ à quatre heure du ~~voir~~
file de hubert ~~ve noblin~~ instituteur en cette
commune ~~lamontier~~ et de sophie philippine
geneviève chambaut

L'enfant a été reconnu être du sexe feminin

Premier Témoin ~~prince noblin~~
demeurant à ~~leperel~~ de poitiers profession
de menuier ^{âgé de quarante sept ans}

Second Témoin ~~jean monet~~
demeurant à ~~plaçade~~ commune ~~lamontier~~ profession
de vigneron ^{âgé de quarante neuf ans}

CONSTATÉ suivant la loi, par nous Félix Fauvel et monsieur
de la commune lamontier

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous
faite par hubert ve noblin pere de l'enfant

et ont lesdits requérant et témoins signé avec nous et
avous fait lecture de la présente empêche
des parties a armentier les jours venir
est au que denus / prince noblin.

monet hubert noblin
fauvel

Du dix-neufième jour du mois de novembre
l'an ouï de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de Louis Henry au père
Louis Henry père né le même
jour à deux heure du matin
fil de Louis Henry père et de Marie Louise Angélique
vivant cultivateur en cette commune

L'enfant a été reconnu être du sexe masculin

Premier Témoin Henry Boitet
demeurant à la commune d'Armentières profession
de cultivateur âgé de cinquante ans

Second Témoin Jean Monet
demeurant à la dite commune profession
de vigneron âgé de quarante neuf ans

CONSTATÉ suivant la loi, par nous Félix Faronel
maire de la Commune d'Armentières

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous
faite par Louis Henry père pere de l'enfant

et ont lesdits requérant et témoins signé avec nous à
Armentières les jours, mois et ans que dessus
et avont fait la lecture en présence des parties
et témoins du présent acte,

Boitet Monet
Henry père
Faronel

Dominique
Du dixième jour du mois de novembre à l'heure d'embry
l'an ouï de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de Pierre Farre
Julien né le neuf dudit
mois à trois heure du soir
fils de Ferdinand Julien bague en cette commune
et de Marie madelaine Denise quinze ans

L'enfant a été reconnu être du sexe masculin

Premier Témoin gabrielle quantin
demeurant à la dite commune d'Armentières profession
de bordonneuse âgé de vingt-deux ans

Second Témoin Philippe Bonamy
demeurant à la dite commune d'Armentières profession
de vigneron âgé de cinquante-trois ans

CONSTATÉ suivant la loi, par nous Félix Faronel maire de
la Commune d'Armentières

faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous
faite par Ferdinand Julien pere de l'enfant

et ont lesdits requérant et témoins signé avec nous à Armentières
les jours, mois et ans que dessus, et avont fait la
lecture en présence des parties et témoins du présent acte

Félix Faronel gabrielle quantin

D'Alleur
Faronel

douzième de l'an

Du huitième jour du mois de juillet de
l'an ^{de la République française.}

ACTE DE NAISSANCE de marie louise victoire
felicite motin né le sept
juillet mille quatre cent quatre vingt et un à 14 heure du midi
fille de jean Louis Motin vigneron en cette
commune et de marie françoise volo

L'enfant a été reconnu être du sexe **femelle**

Premier Témoin germain motin
demeurant à ~~mentière~~ profession
de vigneron âgé de quarante ans
Second Témoin jean Louis motin
demeurant à ~~mentière~~ profession
de vigneron âgé de quarante ans
CONSTATÉ suivant la loi, par nous felix favoniel
maire de la commune d'amentière
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sur la réquisition à nous
faite par jean Louis motin pere de l'enfant

et ont lesdits requérant et témoins signes avec nous
ceste acte jean Louis motin pere de l'enfant
qui a déclaré ne savoir signes, et savoir
faire lecture en plusieurs départies
et avoir la présente acte à
d'amentière les jours moins et ans
que deux / Germain Motin
jean Louis motin favoniel

Etat et arrête le présent registre
Contenteant vogt acte pour nous favoniel
maire de la Commune d'amentière le premier
vendredi an douze de la république française

favoniel